Annexe 2

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER MÉDICAL

(à joindre à votre demande d'aménagement)

Si cette dernière doit être examinée par le médecin référent

Afin de faciliter votre démarche pour constituer votre dossier médical, voici quelques précisions concernant les documents attendus par le médecin référent :

Si vous présentez une maladie ou une maladie chronique :
Un courrier médical **détaillé** et de **moins d'un an**, rédigé par votre Spécialiste, précisant :

- ✓ Le diagnostic précis.
- ✓ La date d'apparition de votre maladie.
- ✓ Son évolution.
- ✓ Le traitement prescrit.

Si vous présentez un trouble des fonctions cognitives tel que :

−> une dyslexie et/ou une dysorthographie :

- ✓ Un bilan orthophonique de **moins d'un an**.
- ✓ Les résultats chiffrés ou scores obtenus pour les différents tests utilisés (**doivent être** impérativement mentionnés).

−> une dysgraphie ou une dyspraxie :

- ✓ Un bilan chiffré réalisé par votre Psychomotricien ou votre Ergothérapeute (**résultat des tests utilisés**).
- ✓ Un bilan neuropsychologique ou un courrier de votre Neuro-pédiatre.

Si vous présentez un déficit auditif :
Un courrier médical de **moins de deux ans** de votre ORL, mentionnant :

- ✓ Le type de surdité.
- ✓ La date d'apparition.
- ✓ Un audiogramme.
- ✓ Le type d'appareillage auditif, si vous en portez un.
- ✓ Un bilan orthophonique de **moins d'un an** (si vous demandez des aménagements pour les épreuves écrites).

Si vous présentez un déficit visuel :
Un courrier médical de **moins de deux ans** de votre Ophtalmologue, mentionnant le type et le degré du votre déficit.

Si vous présentez un trouble de la parole ou du langage oral :
un bilan orthophonique récent. Les tests utilisés pour l'évaluation du langage doivent être impérativement mentionnés.

Ce dossier médical est confidentiel. Il sera examiné **uniquement** par le médecin référent des concours, lui-même soumis au secret professionnel. Celui-ci peut être amené à vous contacter par mail ou téléphone afin de vous demander, soit des précisions sur les aménagements à mettre éventuellement en place, soit des compléments médicaux.

Pour rappel, l'ensemble de ces documents doit être inséré dans une enveloppe portant la mention « dossier médical de M. /Mme Nom Prénom et CONFIDENTIEL ».

A la fin de la session, votre dossier médical sera détruit.